

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 16 janvier 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin et Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : Monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2023
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2023
6. Comptes à payer du mois (241 129.18\$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Inscription de l'Inspecteur au congrès de la COMBEQ
10. Inscription du Directeur incendie au congrès des chefs pompier (ACSIQ)
11. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-Vous annuel des ADL
12. Inscription du Directeur général au congrès l'ADMQ
13. Inscription du Maire au congrès de la FQM
14. Avis de motion règlement # 291-2024 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
15. Avis de motion et présentation # 292-2024 (Règlement concernant les animaux)
16. Fin de probation de l'employé # 248
17. Fin de probation de l'employé # 247
18. Changement du statut de l'employée, madame Manon Viens
19. Résolution pour mandater la Ville d'Amos pour signer l'entente-cadre avec EEQ
20. Résolution pour mandater la Ville d'Amos à aller en appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC Abitibi
21. Achat d'un babillard pour le CMAE (600.00 \$)
22. Appui à la mine LaRonde pour sa candidature à un prix de « vers le développement minier durable » (VDMD) pour leur projet de résidus filtrés (Drystack)
23. Achat et installation de lumières au LED à l'aréna Jacques Massé (21 198.00 \$)
24. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
25. Résolution pour autoriser l'ADL a déposé un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi »
26. Résolution de nomination des membres et de la rémunération du CCU (20.00\$/heure)
27. Nomination d'un pro maire
28. Autorisation de signatures
29. Proclamation de la journée nationale de la santé mentale (13 mars)
30. Suivi des travaux du Complexe multifonctionnel
31. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
32. Clôture et levée de l'assemblée 20H55

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (7).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2023;

02-01-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2023;

03-01-2024

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2024

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2300824 à C2300841 et C2400001 à C2400041. La séquence des chèques en ligne de L2300109 à L2300111 et L2400001 à L2400007.

Total des factures	103 324.17\$
Total des paiements directs	47 871.37\$
Total des salaires	89 933.64\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	241 129.18\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 16 janvier 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR AU CONGRÈS DE LA COMBEQ;

05-01-2024

9. Inscription de l'inspecteur au congrès de la COMBEQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

10. INSCRIPTION DU DIRECTEUR INCENDIE AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);

06-01-2024

10. Inscription du directeur incendie au congrès des chefs pompiers (ACISQ).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost ou son représentant à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AU RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ADL;

07-01-2024

11. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-vous annuel des ADL.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement à participer au Rendez-vous annuel des ADL. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

12. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADMQ;

08-01-2024

12. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

13. INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS FQM;

09-01-2024

13. Inscription du Maire au congrès FQM.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à participer au congrès des maires (FQM). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

14. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #291-2024 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

10-01-2024

14. Avis de motion et présentation du règlement #291-2024 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin dépose un avis de motion et présente le projet de règlement #291-2024 intitulé « Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises ».

15. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION #292-2024 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX);

11-01-2024

15. Avis de motion et présentation # 292-2024 (règlement concernant les animaux) .

La conseillère, madame Casandra Couture dépose un avis de motion et présente le projet de règlement #292-2024 intitulé : Règlement intitulé « Règlement concernant les animaux ».

16. FIN DE LA PROBATION DE L'EMPLOYÉ # 248;

12-01-2024

16. Fin de la probation de l'employé # 248.

ATTENDU QUE la période de probation est terminée et que la municipalité de Preissac est satisfaite du travail de l'employé # 248;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CONFIRMER l'engagement de l'employé # 248 à son poste de façon permanente et d'adapter le salaire horaire au niveau de la fin de la probation sur l'échelle salariale en vigueur;

DE RECONNAITRE les derniers mois de travail comme probation et d'offrir la permanence à ce dernier à partir de maintenant;

DE PRÉCISER que, comme il s'agit d'une condition d'emploi, l'adhésion à l'assurance collective se fera à compter du 1 février 2024.

17. FIN DE LA PROBATION DE L'EMPLOYÉ # 247;

13-01-2024

17. Fin de la probation de l'employé # 247.

ATTENDU QUE la période de probation est terminée pour l'employée # 247;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CONFIRMER la fin de la période de probation et d'adapter le salaire horaire au niveau de la fin de la probation sur l'échelle salariale en vigueur.

18. CHANGEMENT DU STATUT DE L'EMPLOYÉE, MADAME MANON VIENS;

14-01-2024

18. Changement du statut de l'employée, madame Manon Viens.

ATTENDU QUE madame France Daoust a informé le conseil qu'elle quittera ses fonctions à la fin du mois de janvier;

ATTENDU QUE madame Manon Viens assumait l'intérim pendant les périodes sabbatiques de madame Daoust;

ATTENDU QUE le conseil veut confirmer la permanence à madame Manon Viens dans le poste d'agente de développement locale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'OFFRIR la permanence à cette dernière à partir de maintenant;

DE PRÉCISER que, comme il s'agit d'une condition d'emploi, l'adhésion à l'assurance collective se fera à compter du 1 février 2024.

19. RÉSOLUTION POUR MANDATER LA VILLE D'AMOS POUR SIGNER L'ENTENTE-CADRE AVEC EEQ;

15-01-2024

19. Résolution pour mandater la ville d'Amos pour signer l'entente-cadre avec EEQ.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q2) (« la Loi ») a été modifiée par La *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'une entente entre les organismes municipaux et Éco Entreprises Québec, cette dernière deviendra responsable de la collecte et du transport des matières recyclables des territoires n'ayant pas conclu d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi ne souhaitent pas qu'Éco Entreprises Québec s'occupe de la collecte et du transport des matières recyclables pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a signifié son intérêt à être l'organisme signataire de l'entente-cadre pour la MRC d'Abitibi ;

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin, et unanimement résolu :

- Que la municipalité de Preissac reconnaît la Ville d'Amos comme organisme signataire de l'entente-cadre et ses annexes pour et au nom de la municipalité de Preissac.
- Que la municipalité de Preissac s'engage à signer une entente intermunicipale avec la Ville d'Amos afin d'assurer le déploiement de l'entente-cadre et ses annexes.

20. RÉSOLUTION POUR MANDATER LA VILLE D'AMOS À ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ABITIBI;

16-01-2024

20. Résolution pour mandater la ville d'Amos à aller en appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC Abitibi.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 934.1 du *Code municipal du Québec*, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville de Montréal aux fins d'un contrat d'approvisionnement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire participer à cet appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc

RÉSOLU unanimement :

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Preissac adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Preissac et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion animalière;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Preissac lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

21. ACHAT D'UN BABILLARD POUR LE CMAE (600.00\$);

17-01-2024

21. Achat d'un babillard pour le CMAE (600.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un babillard pour le CMAE au montant de 600.00 \$ plus les taxes applicables.

22. APPUI À LA MINE LARONDE POUR SA CANDIDATURE À UN PRIX DE « VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE » (VDMD) POUR LEUR PROJET DE RÉSIDUS FILTRÉS (DRystack);

18-01-2024

22. Appui à la mine LaRonde pour sa candidature à un prix de « vers le développement minier durable » (VDMD) pour leur projet de résidus filtrés (Drystack).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE RÉDIGER une lettre d'appui à LaRonde pour sa candidature à un prix de « Vers un développement minier durable » VDMD pour leur projet de résidus filtrés (Drystack).

23. ACHAT ET INSTALLATION DE LUMIÈRES AU LED À L'ARÉNA JACQUES MASSÉ (21 198.00\$);

19-01-2024

23. Achat et installation de lumières au LED à l'aréna Jacques Massé (21 198.00\$).

ATTENDU QUE les lumières de l'aréna Jacques Massé sont énergivores et que Hydro-Québec subventionne le remplacement par des lumières de type LED;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Boilard Électrique Inc. » pour le remplacement des lumières de l'aréna Jacques Massé au montant de 21 198.00 \$ plus les taxes applicables et la municipalité devrait recevoir un remboursement de 8 652.00 \$ du programme d'Hydro-Québec.

24. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

20-01-2024

12. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2024;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	1 000.00 \$	
Club Preissac d'Art en Or	2 000.00 \$	
Club de l'Âge d'Or de Preissac	2 000.00 \$	
École St-Paul de Preissac	2 250.00 \$	
Journal Alliance de Preissac	17 000.00 \$	+ 600.00 \$/mois (publicité)
Biblio Preissac	3 365.00 \$	
Club des jeunes	1 000.00 \$	
Fabrique paroisse de St-Raphaël	650.00 \$	
L'accueil d'Amos Hervé Bibeau	500.00 \$	
Club de motoneige de Malartic	500.00 \$	

25. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « FONDS CULTUREL DE LA MRC ABITIBI »;

21-01-2024

25. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi.

26. RÉSOLUTION DE NOMINATION DES MEMBRES ET DE LA RÉMUNÉRATION DU CCU (20.00\$/HEURE);

22-01-2024

26. Résolution de nomination des membres et de la rémunération du CCU (20.00\$/heure).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames	Françoise Raby Casandra Couture Amélie Massé
Messieurs	Claude Ménard Gilbert Dubuc Robert Brassard Bertrand Bolduc Benoit Plourde

DE FIXER la rémunération à 20.00 \$ l'heure pour la participation des membres aux réunions du CCU.

27. NOMINATION D'UN PRO MAIRE;

23-01-2024

27. Nomination d'un pro maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE NOMMER la conseillère madame Amélie Massé au poste de Pro maire.

28. AUTORISATION DE SIGNATURE;

24-01-2024

28. Autorisation de signature.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur le maire, Donald Rheault, madame la conseillère, Amélie Massé, monsieur le directeur général, Gérard Pétrin et madame la directrice générale adjointe, Nicole Labrecque, à être les représentants de la municipalité de Preissac à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité de Preissac et sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable.

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative.

Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable.

Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Sous la signature de deux d'entre eux, étant la signature d'un Élu et d'un Fonctionnaire doivent toujours paraître.

29. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE LA SANTÉ MENTALE (13 MARS);

25-01-2024

29. Proclamation de la journée de la santé mentale (13 mars).

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive***;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE PROCLAMER la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**.

30. SUIVI SUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

30. Suivi sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

31. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Projet « Fonds culturel de la MRC Abitibi
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Babillard pour CMAE
- Balayage du pont Tancrède
- Coût total du CMAE
- Lumière pour stationnement au 707, avenue du Lac

32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

26-01-2024

32. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h55.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 février 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture et messieurs Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2024
5. Comptes à payer du mois (218 895.43\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur le site WEB)
9. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000 \$)
10. Adoption du règlement #291-2024 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
11. Adoption du règlement #292-2024 (Règlement concernant les animaux)
12. Résolution pour mandater la Ville d'Amos à aller en appel d'offres pour la gestion des billets d'infraction sur le territoire de la MRC Abitibi
13. Location du Flamingo pour l'été 2024 (stationnement et station de lavage)
14. Formation d'un « Comité environnement »
15. Surveillance du camping été 2024 (100 \$/semaine)
16. Achat cellulaire et radio « Kenwood » pour pompiers
17. Entente avec location Audacieuse Évasion
18. Achat d'un abreuvoir pour CMAE (2 830 \$)
19. Achat d'un classeur ignifuge pour CMAE (4 439.90 \$)
20. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds touristique de la MRC Abitibi »
21. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds local d'initiative communautaire (FLIC) de la MRC Abitibi »
22. Résolution pour bail de gravière (344 \$)
23. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local
24. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux
25. Résolution pour demander un défibrillateur pour le CMAE
26. Rencontre publique sur l'asphaltage de chemin municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30
27. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
28. Clôture et levée de l'assemblée 21H00

1. MOT DE BIENVENUE;

2. Mot de bienvenue (5).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

27-02-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2024;

28-02-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

29-02-2024

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400042 à C2400111. La séquence des chèques en ligne de L2400008 à L2400016.

Total des factures	86 500.63\$
Total des paiements directs	94 926.39\$
Total des salaires	37 468.41\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER **218 895.43\$**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 février 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DE PLUS DE 2 000 \$ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000 \$ (DISPONIBLE SUR LE SITE WEB);

8. Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur le site WEB).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil et les citoyens présents que le rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ est disponible via le site WEB de la municipalité de Preissac : WWW.PREISSAC.COM sous l'onglet « *Informations financières* »

9. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (4 000 \$);

30-02-2024

9. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000 \$).

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pouvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000.00 \$ pour l'exercice financier 2024;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 291-2024 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

31-02-2024

10. Adoption du règlement # 291-2024 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 291-2024 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

- Avis de motion : 16 janvier 2024
- Présentation du projet de règlement : 16 janvier 2024
- Adoption du règlement : 13 février 2024
- Publication du règlement : 15 février 2024
- Entrée en vigueur : 15 février 2024

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 292-2024 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX);

32-02-2024

11. Adoption du règlement # 292-2024 (Règlement concernant les animaux).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 292-2024 concernant les animaux.

- Avis de motion : 16 janvier 2024
- Présentation du projet de règlement : 16 janvier 2024
- Adoption du règlement : 13 février 2024
- Publication du règlement : 15 février 2024
- Entrée en vigueur : 15 février 2024

12. RÉOLUTION POUR MANDATER LA VILLE D'AMOS À ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES BILLETS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ABITIBI;

33-02-2024

12. Résolution pour mandater la ville d'Amos à aller en appel d'offres pour la gestion des billets d'infraction sur le territoire de la MRC Abitibi.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la gestion des billets d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes et 934.1 du Code municipal du Québec, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville de Montréal aux fins d'un contrat d'approvisionnement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire participer à cet appel d'offres pour la gestion des billets d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Preissac adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Preissac et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion des billets d'infraction;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Preissac lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

13. LOCATION DU FLAMINGO POUR L'ÉTÉ 2024 (STATIONNEMENT ET STATION DE LAVAGE);

34-02-2024

13. Location du Flamingo pour l'été 2024 (stationnement et station de lavage).

ATTENDU QUE les remorques à bateaux et camions manquent de place dans le secteur Tancrede à proximité du débarcadère pour se stationner et que le propriétaire offre son stationnement devant le « Flamingo »;

ATTENDU QUE la municipalité a convenue d'un prix mensuel de 1 000 \$/ mois pour 4 mois (15 mai, juin, juillet, août et 15 septembre 2024);

ATTENDU QUE la municipalité fournira un certificat d'assurances responsabilité civil qui dégage le propriétaire des réclamations qui pourraient être faites;

ATTENDU QUE la présente résolution à la même force légale qu'un contrat;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de louer le stationnement du « Flamingo » situé au 185, avenue du Lac pour une période de 4 mois au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour la propriété de 9096-9486 Québec Inc. a/s de monsieur Yan Marceau résident au 203 chemin Viens, Preissac.

14. FORMATION D'UN « COMITÉ ENVIRONNEMENT »;

14. Formation d'un « Comité environnement ».

Le maire, monsieur Donald Rheault annonce qu'il y aura formation d'un « Comité environnement » dans les prochains mois et qu'il informera les citoyens sur les étapes qui suivront.

15. SURVEILLANCE DU CAMPING ÉTÉ 2024 (100 \$/SEMAINE);

35-02-2024

15. Surveillance du camping été 2024 (100 \$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2024 selon les conditions convenues (100.00\$/semaine) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

16. ACHAT CELLULAIRE ET RADIO « KENWOOD » POUR POMPIERS;

36-02-2024

16. Achat cellulaire et radio « Kenwood » pour pompiers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de cellulaire et radio « KENWOOD » pour les pompiers.

17. ENTENTE AVEC LOCATION AUDACIEUSE ÉVASION;

37-02-2024

17. Entente avec location Audacieuse Évasion.

ATTENDU QUE « Location Audacieuse Évasion » a reçu ses deux maisons flottantes et que la possibilité de les mettre à l'eau s'est avéré impossibles;

ATTENDU QUE l'entreprise a fait une demande à la municipalité de laisser les deux maisons jusqu'à la fonte des glaces;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER « Location audacieuse évasion » de laisser leurs maisons flottantes jusqu'à la fonte des glaces.

18. ACHAT D'UN ABREUVOIR POUR LE CMAE (2 830 \$);

38-02-2024

18. Achat d'un abreuvoir pour le CMAE (2 830 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaulieu, et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat d'un abreuvoir pour le CMAE au montant de 2 830.00 \$ plus les taxes applicables.

19. ACHAT D'UN CLASSEUR IGNIFUGE POUR LE CMAE (4 439.90 \$);

39-02-2024

19. Achat d'un classeur ignifuge pour le CMAE (4 439.90 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un classeur ignifuge pour le CMAE au montant de 4 439.90 \$ plus les taxes applicables.

20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC ABITIBI »;

40-02-2024

20. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds touristique de la MRC Abitibi ».

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, à déposer une demande financière dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi.

21. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « FONDS LOCAL D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE (FLIC) DE LA MRC ABITIBI »;

41-02-2024

21. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds local d'initiative communautaire (FLIC) de la MRC Abitibi ».

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds local d'initiative communautaire (FLIC).

22. RÉSOLUTION POUR BAIL DE GRAVIÈRE (344 \$);

42-02-2024

22. Résolution pour bail de gravière (344 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 344.00 \$ pour le renouvellement d'un seul des deux baux de gravière/sablère situé au chemin des Noisetiers soit le BNE 48399.

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à titre de requérant pour la demande de renouvellement de bail.

23. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;

43-02-2024

23. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76 970 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

24. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

44-02-2024

24. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le responsable des infrastructures, monsieur Yvan Lachance à faire le suivi et de procéder à l'enlèvement si l'accumulation le justifie.

25. RÉOLUTION POUR DEMANDER UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE CMAE ;

45-02-2024

25. Résolution pour demander un défibrillateur pour le CMAE.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, de faire une demande auprès du Centre de santé et des services sociaux pour un défibrillateur pour son nouveau Complexe multifonctionnel Agnico Eagle (CMAE).

26. RENCONTRE PUBLIQUE SUR L'ASPHALTAGE DE CHEMIN MUNICIPAUX LE JEUDI 11 AVRIL 2024 À 19H30 ;

26. Rencontre publique sur l'asphaltage de chemin municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents, qu'une rencontre est prévue au CMAE pour présenter les travaux effectués par le « comité asphalte » ainsi que les recommandations de ces derniers. On vous attend en grand nombre.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

27. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Consultation publique - asphalte
- Coût d'une élection (partielle ou générale)
- Animaux – prix des licences
- Analyse eau – coop aqueduc
- Bail gravière
- Compte à payer
- Sensibilisation feux forêt

28. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ;

46-02-2024

28. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CLORE la session. Il est 21h00.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 mars 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Casandra Couture et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc, Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Conseillère absente : Madame Isabelle Beaulieu.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2024
5. Comptes à payer du mois (182 422.45\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour adopter le rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Abitibi
9. Résolution pour souligner le 17 mai : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
10. Proposition pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium à 35% (.487 \$)
11. Proposition pour le grattage des chemins municipaux pour l'été 2024 (55 390.00 \$)
12. Résolution pour autoriser le Maire à participer au colloque sur le développement local à Lévis
13. Formation d'un « Comité en santé sécurité pour la municipalité de Preissac »
14. Autorisation pour participer au rassemblement des Élus à La Sarre le 8-9 mai 2024
15. Rencontre publique sur l'asphaltage des chemins municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30
16. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
17. Clôture et levée de l'assemblée 21H00

1. MOT DE BIENVENUE;

3. Mot de bienvenue (4).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

47-03-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2024;

48-03-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 février 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

49-03-2024

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400112 à C2400181. La séquence des chèques en ligne de L2400017 à L2400027.

Total des factures	108 037.36\$
Total des paiements directs	29 199.85\$
Total des salaires	45 185.24\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	182 422.45\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 mars 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC ABITIBI;

50-03-2024

8. Résolution pour adopter le rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Abitibi.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2023, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2023 tel que présenté.

9. RÉSOLUTION POUR SOULIGNER LE 17 MAI : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE;

51-03-2024

9. Résolution pour souligner le 17 mai : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

10. PROPOSITION POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM À 35% (.487 \$);

52-03-2024

10. Proposition pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium à 35% (.487 \$).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé une proposition pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 100,000 litres) avec épandage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de RM Entreprises pour la fourniture et l'épandage de 100,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 0.487 \$ du litre plus les taxes applicables.

11. PROPOSITION POUR LE GRATTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR L'ÉTÉ 2024 (55 390.00 \$);

53-03-2024

11. Proposition pour le grattage des chemins municipaux pour l'été 2024 (55 390.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le prix de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans sa proposition au montant de 55 390.00 \$ incluant les taxes.

12. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE À PARTICIPER AU COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL À LÉVIS;

54-03-2024

12. Résolution pour autoriser le Maire à participer au colloque sur le développement local à Lévis.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire à participer au colloque sur le développement local qui se tiendra du 23 et 24 avril 2024 à Lévis. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, de transport et d'hébergement.

NB : L' élu(e) défraye les coûts du (de la) conjoint(e).

13. FORMATION D'UN « COMITÉ EN SANTÉ SÉCURITÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC »;

55-03-2024

13. Formation d'un « Comité en sécurité pour la municipalité de Preissac ».

ATTENDU QUE la Commission des normes en santé et sécurité (CNESST) suggère la formation d'un comité de santé et sécurité pour la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER la formation d'un comité en santé sécurité pour la municipalité.

DE NOMMER les personnes suivantes pour faire partie du comité : M. Gérard Pétrin, M. Yvan Lachance, Mme Diane Pelletier, Mme Jenny Villeneuve et M. Jean-Guy Gendron.

14. AUTORISATION POUR PARTICIPER AU RASSEMBLEMENT DES ÉLUS DANS LA MRC ABITIBI OUEST LE 9 ET 10 MAI 2024;

56-03-2024

14. Autorisation pour participer au rassemblement des Élus dans la MRC Abitibi Ouest le 9 et 10 mai 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER les Élus et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au rassemblement des élus qui se tiendra le 9 et 10 mai 2024 dans la MRC Abitibi Ouest.

15. RENCONTRE PUBLIQUE SUR L'ASPHALTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX LE JEUDI 11 AVRIL 2024 À 19H30;

15. Rencontre publique sur l'asphaltage des chemins municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe et invite les citoyens présents qu'une rencontre publique portant sur l'asphaltage des chemins municipaux aura lieu le 11 avril prochain à 19h30 au CMAE.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com);

16. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- Coupe de bois - PAFIO
- Abat-poussière – fréquence – date d'épandage
- CCU membres
- Salle de Gym – résidents – non-résidents
- 9-10 mai rassemblement - date

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

57-03-2024

17. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h00.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER